

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 10 juillet à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
1^{er} juillet 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno Maire, M. BACHELET Pascal Adjoint, M. MARNAT Mathieu, M. BOULANGER Freddy Conseillers municipaux

EN EXERCICE 7

Pouvoir : M. COSSARD donne pouvoir à M. BACHELET
M. VIVIER donne pouvoir à M. REGAERT

PRESENTS 4

Absente : Mme BOULANGER Corinne

VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BACHELET Pascal

Objet : remboursement à hauteur de 50% de la carte imagineR

VU le code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Roissy Porte de France a décidé de reconduire le remboursement des titres de transports scolaires à la charge des familles à hauteur de 50% du coût réel (hors frais de dossier) plafonné au coût d'une carte imagineR toutes zones pour tous les élèves et étudiants.

CONSIDERANT que le conseil départemental ne subventionne plus à hauteur de 50% le coût réel d'une carte imagineR toutes zones pour tous les lycéens

CONSIDERANT que le coût restant à la charge des familles s'élève à **179€**

CONSIDERANT que la commune de vaudherland souhaite rembourser à hauteur de 50% du restant à charge des familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de rembourser les familles à hauteur de 50% du coût restant à leur charge à savoir **89.50€**

Article 2 : dit que cette somme sera inscrite au Budget Primitif

AUTORISE ET DONNE pouvoir à son Maire pour viser la présente délibération et signer tout document relatif à ce dossier et soumettre la délibération au visa de Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 11 juillet 2024
Le Maire

REGAERT Bruno